

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-051

**OBJET :** Arrêté portant délégation de signature à Mme Anaïs CROSVILLE, adjoint administratif titulaire de 2ème classe

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjointes en date du 25 mai 2020;

**Vu** les pratiques administratives communales;

**Considérant** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire;

**Considérant** que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune;

**Considérant** qu'il convient d'accorder délégation de signature à différents agents communaux;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Mme Anaïs CROSVILLE, adjoint administratif titulaire de 2ème classe, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour agir au nom de la commune de Les Monts d'Aunay dans les domaines suivants :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- La légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du C.G.C.T.
- Les certificats d'adressage.
- L'établissement et la signature :
  - de toutes notices relatives au recensement militaire ;
  - de toutes déclarations de perte de carte nationale d'identité et de passeport ;
  - attestation de remise de passeport.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise :

- à Madame la Sous-Préfète de Vire ;
- à l'intéressée.

Fait à Les Monts d'Aunay le 12 mars 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

